

Un réseau de travailleurs de l'éducation

Nos camarades des IWW britanniques nous ont informé qu'ils avaient constitué en Ecosse un Réseau Ecossais des Travailleurs de l'Education (Scottish Education Workers' Network), destiné, sur la base d'une plate-forme que l'on peut consulter sur notre site (<http://www.cnt-so.org/?IWW-Un-reseau-ecossais-des>), à fédérer, au sein ou à l'extérieur des syndicats traditionnels. Ce texte énumère des axes revendicatifs souvent proches de ceux de notre Fédération : auto-organisation, lutte contre la précarité, vision émancipatrice de l'éducation, solidarité des différents métiers sur le lieu de travail...

Pour notre organisation syndicale, la construction concrète d'une plus grande solidarité internationale est un élément indispensable du combat contre la dégradation actuelle de nos conditions de travail et de vie, qui dépasse, de loin, le cadre de notre pays ainsi que de nos professions.



Le premier Congrès de la CNT-Solidarité ouvrière s'est tenu du 1er au 3 novembre 2013 en Ariège

Après avoir discuté et adopté la motion d'orientation et les statuts de notre Confédération, le Congrès a examiné les axes de développement.

Priorité est donnée aux secteurs les plus précarisés : bâtiment, nettoyage, restauration.

Toutefois, notre organisation entend être présente dans tous les secteurs professionnels : éducation, santé, social, communication, industrie.

Enfin, la CNT-Solidarité Ouvrière souhaite favoriser la formation des militants, dans le cadre d'une convention avec l'association Culture et Liberté.



Plus d'articles sur :

www.cnt-so.org

Contact :

fede.educ.public@cnt-so.org



Faire le choix de la CNT-Solidarité Ouvrière, c'est développer une alternative syndicale :

Refus du corporatisme. Nos syndicats regroupent dans une structure unique les travailleurs-euses de la maternelle à l'université, sans distinction de métiers ou de statuts. Personnels administratifs et agents, personnels d'enseignement et d'éducation : on travaille ensemble, on lutte ensemble ! Pour nous la lutte syndicale ne peut se restreindre à un seul secteur. Notre syndicat est interprofessionnel.

Indépendance et autogestion. Nous refusons les décharges du ministère, nous fonctionnons uniquement avec les cotisations des adhérent-e-s, les décisions sont prises en AG de syndicat, nos mandatés sont révocables.

Refus du clientélisme. Si nous participons évidemment à la défense des collègues (aide juridique, accompagnement...) nous ne vous promettons pas la mutation de vos rêves et ne participons pas aux commissions administratives. Pour nous ce n'est pas le rôle du syndicalisme de cogérer les carrières avec l'administration.

Un outil de coordination aux services des luttes. C'est en luttant que nous obtiendrons de nouveaux droits !

Un syndicalisme révolutionnaire. Défendre nos conditions de travail, gagner de nouveaux droits, c'est le rôle du syndicalisme. Mais nous revendiquons aussi une autre école à l'opposé des inégalités actuelles et loin de tout rapport de domination. Nous militons pour une école émancipatrice s'inscrivant dans un projet plus large de transformation sociale.



Sommaire : Edito, Grève du 5.12, Education prioritaire p1 / Mercredi 13, Formation p2 / International p3-4 / Vie de la Confédération p4

Edito

Il n'est jamais trop tard...

L'état général de l'École et de nos conditions de travail se sont largement dégradés dans la dernière décennie ce que démontrent aujourd'hui les études officielles. Des milliers de postes ont été supprimés avec des conséquences directes sur le taux d'encadrement, le système de remplacement, une pression vers les heures supplémentaires dans le secondaire...

Nous n'avons pas non plus été épargnés par la dérive managériale de gestion des personnels : renforcement de la hiérarchie, évaluation, individualisation des salaires (heures sup', primes au mérite...). La concurrence et l'individualisme exacerbés par cette nouvelle politique dégradent les collectifs de travail.

Enfin, L'école, elle-même plus inégalitaire et moins efficace, est en première ligne face à la violence d'une société en crise sociale.

Si on peut toujours se réjouir aujourd'hui de créations de postes d'enseignant-e-s, permettant tout juste de combler les dégâts des dernières années alors que la démographie est en hausse, la politique du gouvernement actuel ne rompt pas fondamentalement avec celle de ses prédécesseurs.

La réforme des rythmes scolaires, largement menée contre l'avis des enseignants et familles, est plus un facteur de désorganisation et d'inégalités que de progrès pédagogiques. La précarisation s'accroît, touchant particulièrement les emplois de « vie scolaire » (à la rentrée 2013-2014, environ 2000 Équivalents Temps Plein ont été supprimés chez les AED et remplacés par ces CUI). Celle-ci gagne aussi la formation initiale avec les « contrats d'avenir professeurs » ou les lauréats de la cession écrite du CAPES 2014, recrutés comme contractuels cette année. Il aura fallu attendre plus d'un an pour que le ministère s'occupe de l'Éducation prioritaire, sans l'application d'aucune mesure concrète jusqu'à présent.

Au delà de ce constat, il faut réfléchir à une autre école. Une école qui cesserait de reproduire les inégalités de notre société. Une école débarrassée de rapports de domination, où la coopération et l'échange remplaceraient la compétition et le chacun pour soi. Une école qui donnerait aux élèves les outils de leur émancipation. Vaste programme. Utopique diront certains. Le problème est bien là : déçus par la cogestion syndicale, minés par l'échec de certains mouvements sociaux, trop nombreux sont nos collègues qui n'espèrent plus. A la CNT-Solidarité Ouvrière, nous pensons au contraire qu'il n'est jamais trop tard pour faire changer les choses, pour échanger, pour s'organiser...



Une autre école...

L'éducation prioritaire, encore un abandon...

Après la réforme sur les rythmes scolaires (très contestée), une certaine « laïcisation » de l'enseignement de la morale à l'école et quelques grands discours plus qu'emphatiques, notre cher ministre, Vincent Peillon semble vouloir s'attaquer dans les semaines qui viennent à un gros morceau : l'éducation prioritaire. Vaste chantier qui n'est pas sans effrayer notre si lénifiant ministre qui n'est jamais à cours de grands mots lorsqu'il s'agit de parler d'égalité, de priorité et de République...

Qu'il est loin le temps où la gauche créait les ZEP et affirmait sans ciller qu'il était juste de donner plus à ceux qui ont moins. Aujourd'hui, si ce gouvernement utilise ce type de projets ce n'est plus au ministère de l'Éducation Nationale mais plutôt chez les « collègues » de l'Intérieur, quand Manuel Valls crée les ZPS (zones prioritaires de sécurité). Les priorités semblent donc avoir changé de camp depuis trente ans...

Mais entre ces deux périodes la droite, elle, n'a pas chômé pour détruire à coup de réformes ce qu'il restait de cet espoir de justice sociale dans l'École. Depuis ont vu le jour les Établissements Ambition Réussite, puis le dispositif CLAIR qui est devenu ECLAIR... La notion même de ZEP a peu-à-peu disparu... Les enseignants eux-mêmes ne savent plus vraiment, dans leur majorité, quel label s'inscrit aujourd'hui sur leur bahut... Nous sommes passés d'un projet qui avait pour but de mieux répartir les richesses dans l'Éducation en privilégiant les établissements dans lesquels étaient scolarisés les élèves des quartiers les plus pauvres à un contre-projet qui vise depuis quelques années à se servir de l'austérité pour en finir avec cette logique. On rogne donc de plus en plus sur les moyens tout en donnant un sérieux tour de vis « managérial » à l'éducation prioritaire. C'était déjà le cas avec ECLAIR qui prévoyait une hiérarchie supplémentaire chez les profs avec la création des préfets des études et l'apparition d'une prime au mérite (contre l'ancienne prime ZEP). Il s'agit dès à présent aux établissements d'entrer dans une logique de « contractualisation » en « évaluant notre contrat d'objectifs » en utilisant l'« autoévaluation ». Pour faire simple, les personnels se chargeront eux-mêmes de poser les pansements sur leur jambes de bois sans espérer une hausse des moyens (humains et économiques).

Le chantier suit donc son cours avec pour méthodes des simulacres de consultation dans certains bahuts et pas dans d'autres (où est la logique ?), puis plusieurs assises organisées en grandes pompes afin de faire passer la pilule. Nous ne nous



...pour un autre futur !

faisons aucune illusion. Pour nombre d'entre nous, syndicalistes et défenseurs de l'Éducation Prioritaire, il est à craindre une refondation sans contenu conduite à moyens constants et qui mettra en concurrence les établissements des quartiers délaissés.



Nous exigeons donc une véritable relance de ce que nous voulons encore appeler les ZEP. Et les solutions ne sont pas si complexes, il faudra y mettre le prix. Les personnels dans leur ensemble (enseignants, vie scolaire, agents, santé et social) doivent être renforcés et augmentés, les effectifs dans les classes doivent être diminués. Nos élèves ne seront pas les laissés pour compte de l'École Républicaine idolâtrée par Peillon. Nous devons dès maintenant nous organiser et préparer nos argumentaires, informer nos collègues et trouver les armes nécessaires pour faire pression sur le ministère.



Grande première, le ministère nous imposait cette année, le rattrapage de la pré-rentrée, pourtant déjà travaillée, le mercredi 13 novembre. Mais cette journée (ou ½ journée pour le secondaire) a viré au scénario catastrophe pour le ministère.

La situation était déjà très confuse à la base, principalement dans le secondaire, où la question des emplois-temps (entre le lundi et le jeudi), nous a permis d'apprécier de savants exercices de volte-face, des chefs d'établissements aux DASEN. Tout et son contraire a été dit, y compris au niveau syndical, pourtant le calendrier scolaire était connu dès la fin 2012...

Le jour-même, le rattrapage a été perturbé de manière plus ou moins importante suivant les départements, avec des mouvements contre la réforme des rythmes dans le primaire, ou des appels syndicaux (dont la CNT-SO) à la grève ou au boycott contre cette nouvelle corvée. Pourtant, il est difficile de trouver des chiffres officiels du côté du ministère, sans doute gêné de tant de cafouillages... Allant encore plus loin dans l'absurde, nous avons eu l'écho d'une demande

officielle du Rectorat d'Aix-Marseille (adressée la veille aux établissements par courriel) de ne pas comptabiliser les personnels grévistes dans le logiciel MOZART, tout en demandant la remontée d'informations sur les « événements » puis une liste officieuse des grévistes. Nous ne pouvons pas confirmer qu'il s'agisse là de consignes nationales, l'inégalité de traitement entre Académies serait alors la règle...

Il convient aussi de rappeler certaines règles concernant les personnels non-enseignants. Qu'il s'agisse des AED en vie scolaire ou des personnels ATOSS, de l'État ou des collectivités, leur temps de travail étant annualisé, ils n'étaient de fait pas concernés par ce rattrapage. Dans les cas où leur présence aurait été imposée pour des raisons de service, ils auront donc effectué, à la fin de l'année, plus d'heures que leur maxima annualisé ! Il faudra être ferme et imposer que ces heures soient récupérées ultérieurement, par exemple lors des permanences estivales.

La suite de ce grand cirque (pour ceux n'ayant pas effectué l'intégralité du rattrapage le 13/11) aura lieu au mois de juin. La CNT-SO relayera de nouveau un mot d'ordre de grève et de boycottage. Elle sera vigilante sur les retenues sur salaires ainsi que sur les droits des personnels non-enseignants.

Formation au métier d'enseignant Bienvenue à l'école de la précarité !

Il y a un peu moins d'un an, le ministère lançait sa campagne « Ambition Enseigner » (au passage les dépenses du ministère en matière de communication pour l'année 2012 représentent 4,9 millions d'euros). Et les nouveautés proposées font envie... Les Emplois d'Avenir Professeur (EAP) - des contrats de droit privé CUI d'un an, renouvelables pour 36 mois - vont obliger les étudiants boursiers à travailler tout en préparant le concours. Les étudiants concernés ne doivent pas avoir plus de 25 ans : que se passera-t-il en cas de redoublement ? Comme le montre de nombreuses enquêtes, être salarié pendant ses études est pénalisant pour la réussite de celles-ci.



Sois-disant « créations de postes », les CDD réservés aux admissibles aux concours exceptionnels 2014 (CAPES etc. « bis ») correspondent à un tiers-temps rémunéré à hauteur d'un mi-temps (854€ brut...). Quelle avancée ! Peu avant la

rentrée, les admissibles de ces concours se sont vus proposés quelques demi-journées de formation avant d'entrer en fonction dans leur établissement. Celui-ci est parfois situé à des dizaines de kilomètres de l'endroit où habite le collègue, alors que le ministère affirmait que le poste proposé concernerait un établissement situé proche du lieu de vie ou de l'ESPE de rattachement.

Les ESPE justement, parlons-en. Remplaçant les anciens IUFM, ils sont bien souvent, depuis la rentrée, le théâtre d'une cacophonie sans nom, au milieu de laquelle les droits des étudiants sont bafoués : listes d'attente, pertes du droit de bourse, non-renouvellement de celui-ci etc. Les IUFM n'étaient pas exempts de tout reproche, néanmoins, il semble bien que dans la plupart des villes, l'offre de formation s'est réduite considérablement (disparition des préparations « libres » aux concours etc.).

Dans nos établissements, dans nos lieux de formation, rassemblons-nous en assemblées générales et luttons pour en finir avec cette « formation » libérale (le contrat de droit privé s'impose de plus en plus comme la norme), élitiste (Masterisation). Il faut réfléchir ensemble à un autre mode de formation pour les futurs enseignants, basé sur la coopération, avec un équilibre entre savoirs théoriques et mise en pratique, et offrant des conditions permettant de s'épanouir pleinement (suppression de la Masterisation, remplacée par une formation initiale rémunérée de deux ans).

Espagne

Grève dans l'éducation

Le 24 octobre dernier, une intersyndicale composée de différents syndicats, d'associations de parents d'élèves et d'associations pédagogiques, convoqua une grève générale dans l'éducation dans toute l'Espagne. Cette intersyndicale conteste la nouvelle loi LOMCE (Ley Orgánica para la Mejora de la Calidad Educativa = loi organique pour l'amélioration de la qualité éducative) et les coupures budgétaires qu'elle va entraîner, elle veut défendre l'école publique en refusant les heures d'enseignement obligatoire (non heures supplémentaires) augmentées pour les enseignants, les effectifs des classes en hausse continue, la restriction des filières, l'augmentation du prix d'inscription dans les universités, la baisse des bourses étudiantes, la baisse des aides pour les cantines et pour le matériel scolaire, la baisse du salaire des enseignants, les professeurs de moins en moins remplacés en cas d'absence, les indemnités journalières baissées pendant les congés maladie...et déjà 70000 postes de professeurs supprimés ces deux dernières années.

Les étudiants de plusieurs grandes villes avaient déjà commencé à s'insurger contre cette loi quelques jours auparavant.

Cette grève fut suivie d'une grande manifestation à Madrid début novembre.

Ce projet de loi a été approuvé le 10 octobre 2013 au congrès avec le seul vote du Groupe Populaire (la droite au pouvoir) et la promesse des autres groupes de l'abroger quand le PP ne sera plus majoritaire...

Ce projet va passer au Sénat, puis reviendra au Congrès pour

être approuvé définitivement.

Auparavant, le gouvernement catalan avait déjà fait approuver la LEC (Loi de l'Éducation en Catalogne) qui donne comme référence la gestion du privé, obligeant l'école publique à s'aligner sur cette même gestion.



Le 29 octobre eut lieu une Assemblée Générale dans les grandes villes, regroupant tous ceux qui avaient appelé à la grève du 24.

A Barcelone, cette AG rédigea une plate-forme revendicative qui demande :

- le remplacement de tout personnel, enseignant ou non, durant une absence ; l'arrêt des décomptes effectués sur les payes (payes extraordinaires ou mensuelles) ; le retrait de la LEC ; les congés maladies remboursés à 100% ;
- retrait de la LOMCE ; arrêt des coupures budgétaires ; renouvellement de l'aide pour la cantine, pour les inscriptions et les fournitures scolaires ; aides pour les zones défavorisées ;
- grève continue ou illimitée ou perlée à partir de décembre, soutien de la grève des étudiants, participation à toutes les actions proposées par les différentes organisations, boycott administratif (non remplissage des tâches administratives, avec la complicité des familles) et boycott de l'évaluation des élèves ;
- débats dans les centres courant novembre ;
- création d'une commission revendicative par centre ;
- réunions par zones, des assemblées de professeurs, familles et élèves ;
- et création d'une Commission Mixte, formée des syndicats ayant appelé à cette AG et des personnes assistant à cette assemblée

A suivre...